

Sujet: Projet d'avis d'initiative Brugel relatif à la vision 2020–2050 pour le déploiement des systèmes intelligents de mesure dans la Région de Bruxelles–Capitale : Réaction FEBEG

Date: 30 juin 2020
Contact: Vincent Deblocq
Tél: 0032 2 500 85 94
Mail: vincent.deblocq@febeg.be



Le présent avis expose la position des entreprises membres de la FEBEG dans le cadre de la consultation publique organisée par Brugel sur son projet d'avis d'initiative relatif à la vision 2020–2050 pour le déploiement des systèmes intelligents de mesure dans la Région de Bruxelles–Capitale.

Evaluation générale

Pour la FEBEG, l'initiative entreprise par Brugel de procéder à une évaluation des conditions de déploiement actuellement prévues par l'ordonnance d'une part, et des opportunités économiques, sociales et environnementales liées à une approche alternative d'autre part, s'avère une démarche nécessaire pour la propre évolution et durabilité du système énergétique bruxellois, et ce, particulièrement au regard des défis et du rythme de la transition en cours.

L'objectif de la démarche étant pour la FEBEG d'objectiver l'actuelle politique de déploiement mise en place et de la réévaluer le cas échéant, au bénéfice du système énergétique bruxellois et de l'ensemble de ses usagers.

La FEBEG constate que les évaluations et résultats obtenus, tant qualitatifs que chiffrés – via les très fortes tendances dégagées via les NET PRESENT VALUES –, indiquent clairement qu'une réévaluation de la politique et des conditions de déploiement s'avère nécessaire, en vue de permettre à la Région de saisir les avantages et opportunités liés à la transition énergétique.

La FEBEG rejoint les résultats et conclusions émises suite aux analyses menées, qui indiquent que **sans un déploiement soutenu (élargissement des niches et l'ajout du critère géographique) et une révision de certaines conditions réglementaires (vers une condition opt out), il ne serait pas possible à la Région de procéder à la mise en œuvre des solutions de la transition énergétique permettant une neutralité carbone à l'horizon 2050.**

Les niches identifiées et proposées

La FEBEG observe que la méthodologie développée dans l'étude pour évaluer les différentes niches de déploiement s'est d'abord basée sur une description détaillée et approfondie des enjeux propres à la Région de Bruxelles-Capitale, qui furent par ailleurs largement discutés au sein d'un comité d'accompagnement. Lors de cette description, l'ensemble des enjeux présents et à venir, ont, pour la FEBEG été particulièrement bien appréhendés, et l'ensemble des niches identifiées (consommateurs concernés) sont pour la FEBEG le reflet de ces enjeux de type sociétaux.

Concernant la niche supplémentaire «consommateur vulnérable », la FEBEG reconnaît que les bénéfices attendus pour ce segment se situeront dans un premier temps indéniablement, d'une part dans le rôle d'information, de conscientisation et d'adaptation de certains comportements, que permettent les compteurs digitaux dans la gestion de la consommation, et d'autre part dans l'ensemble des bénéfices et simplifications de processus de marché pour le consommateur (correction des index, déménagements, vérification des données de consommation, changement de fournisseur, communication des index et informations de marché...). La FEBEG estime que ces bénéfices sont indéniables et représentent une véritable valeur pour ces consommateurs également. Il est également indéniable que l'outil « compteur digital » offre également des opportunités en matière de prépaiement dans la gestion de la consommation pour certains consommateurs. Brugel souligne à juste titre l'importance du rôle d'accompagnement des CPAS en la matière. La FEBEG tient à souligner que les mesures d'accompagnement et politiques supplémentaires devraient également permettre dans le cadre d'une politique ambitieuse de rénovation des logements sociaux par exemple, de pouvoir faire bénéficier les consommateurs vulnérables des bénéfices de la domotique sur leur mode de consommation.

La liste des niches identifiées a ensuite été analysée économiquement (via les NPV pour *net present value*) selon différents modèles de déploiement. Les résultats et tendances très claires dégagées indiquent en outre que l'élargissement des niches proposés ainsi que la modification du système de consentement préalable (opt-in) prévu par l'ordonnance permet un déploiement économiquement rentable et optimisé.

La FEBEG juge cette approche intéressante et particulièrement robuste pour légitimer les différentes niches de déploiement proposées par Brugel.

La FEBEG souscrit entièrement à cette démarche et soutient dès lors les différentes niches – y compris l’approche logique et cohérente des zones géographiques – proposées par Brugel dans son projet d’avis. Pour la FEBEG, il est également primordial que le déploiement envisagé repose sur une optimisation des coûts de déploiement, l’évolution vers un système de consentement « *opt out* » est donc largement encouragé par la FEBEG.

Plan d’actions détaillé

La FEBEG soutient l’approche dynamique et en deux phases développée par Brugel en vue débiter pour 2022 au plus tard un déploiement effectif des compteurs communicants.

Dans ce cadre la nécessaire évolution du cadre réglementaire et régulateur de déploiement afin de le mettre en adéquation avec la politique de déploiement révisé s’avère être une phase capitale. Pour la FEBEG, l’évolution de ce cadre réglementaire ne pourra qu’être efficacement réalisée, que sur base d’une approche conjointe et concertée de l’ensemble des acteurs concernés. Dans ce cadre, la FEBEG est à l’entière disposition de Brugel et des autorités.
